



Association pour la Survie des étangs et de la mer et de la Protection contre les Risques d'Inondation 31 rue des Lamparos - 34250 - Palavas les Flots Tel: 04 67 68 94 74 http://aspri.hautetfort.com/



Palavas les Flots le 06 mars 2015

PV de la réunion inter associations du 23 février 2015 à Palayas les Flots

14 associations présentes

- ASPRI (M. Jean Pierre Molle, Président) signataire de la plateforme
- OIDEAM Observatoire Indépendant des déchets de l'Agglo et de l'Environnement de Montpellier (M. Raymond Gimilio, Président, M. Jacky Chanton)
- Association des Cabanes de Pérols (M. Jacques Rouché) signataire de la plateforme
- Projet Espace Européen Montpellier (M. Patrick Martin, M. Uzanugura) Génie Civil et Architecture
- SOS Lez Environnemen, de Montferrier (M. René Carbasse) signataire de la plateforme
- Association des Cabanes de l'Arnel (Mme Florence Caillens) signataire de la plateforme
- Association Maguelonne-Gardiole (Mme Caroline Charbonnier)
- Joie et Santé Palavas (M. Jacques Vernet) signataire de la plateforme
- Eau Secours 34 (Mme Céline Moraguès)
- Port Ariane Action (Mmes Mireille Artaux et Mme Marie Genton)
- Cabanes de Carnon (Mme Anne Bonafous) signataire de la plateforme
- Garo-Sud Association (Mme Danièle Cluzet))
- Association des Quatre Vents ((M. Jean-Jacques Scire, nouveau Président)
- Association des Premières Cabanes (M. Bernard Combe, Président)
- Melgueil Environnement (Mme Christine Combarnous)

Ont signé la plateforme et sont absentes le 23 février :

Amicale des Cabaniers de Marsillargues

Comité de vigilance Lattes-Maurin

Association les Cabanes du Salaison

Association pour la protection contre les inondations de Lunel (APIL)

Ont été invités sans se manifester :

- Prud'homie de Palavas - Chasse aux gibiers d'eau Palavas - UFC - Association les Cabanes du Roc - Concertation et association citoyenne Prades le Lez.

Ont été invités et ne désirent pas signer

- Association Grande-Motte Environnement (AGME)

Observateurs

- Madame Combarnoux élue de Mauguio scientifique qui a travaillé sur la morphologie du littoral et l'hydrologie maritime, 13 ans au ministère de l'environnement, habite Carnon
- Madame Edith Léguillon présidente d'un collectif qui s'intéresse au problème du prix de l'eau potable.

Soit pour le moment un potentiel de 23 associations plus la grande Motte qui continue à réfléchir.

Jean Pierre Molle (ASPRI) ouvre la réunion, en notant avec satisfaction l'élargissement du collectif. Les intempéries de l'automne avec leur cortège de drames (5 morts dans l'Hérault) et de pertes matérielles nous ont hélas donné raison. La revue "Science au présent" de 2015 a publié un article qui fait le lien entre l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols et la montée des risques. C'est pour nous une aide précieuse. La réponse du Président de l'Agglomération des Pays de l'Or à un courrier de l'ASPRI annonce peut être, le passage à l'acte restant à vérifier, une meilleure prise en compte par les élus de ce que nous disons. Il est donc temps de franchir une nouvelle étape dans l'action collective.

L'OIDEAM indique que tout le bassin du Lez est accepté par le Préfet. La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) en la personne de M. Rasson son directeur a répondu pour le préfet. La demande d'un référentiel d'inondabilité sur l'ensemble du bassin Lez-Mosson a été posée et demeure sans réponse

Le représentant des **cabanes de Pérols** constate que depuis l'endigage récent du Lez et la déviation de la Lironde le PPRI de Lattes voit la vulnérabilité de la commune diminuer fortement, ce qui justifie une reprise considérable de l'urbanisation. Les travaux ne seraient-ils réalisés que dans ce but ? Si c'est le cas, c'est grave.

Espace Européen Montpellier dénonce les risques d'imperméabilisation qui pour lui concernent aussi les travaux de l'A9 qui prennent beaucoup d'espace. Il aurait mieux valu deux autoroutes l'une sur l'autre ce qui n'aurait pas augmenté le ruissellement. Cela n'aurait pas coûté plus cher (actuellement 60 millions d'euros pour 6 km)

SOS Lez Environnement insiste sur le respect des règles d'urbanisme et le nettoyage des ruisseaux et rivières pour éviter les embâcles.

Les Cabanes de l'Arnel ne comprennent pas l'arrêt des digues au pont vert. Qu'est-ce qui bloque et pourquoi ? Les étangs sont protégés et pas les habitants. Nous avons le sentiment de tourner en rond.

Maguelone-Gardiole met en garde contre les permis de construire en sous-sol qui selon elle fragmentent la nappe phréatique et impliquent un pompage intensif. Du coup l'association subit l'ostracisme de la municipalité. L'urbanisation intensive est dénoncée.

Le représentant des **Cabanes de Pérols** considère que les 8 émissaires se jetant dans l'Or et le grau de Carnon ne font qu'une seule et même rivière (1200 m3/sec en crue centennale), qu'il ne faut donc pas barrer. Il se prononce pour la démolition sans reconstruction de la porte de Carnon. Il s'appuie sur la disproportion entre la masse d'eau de l'Or (43 millions de m3) et les capacités du Grau (60 m3/sec) et considère que le niveau de la mer ne monte au maximum que de 0,60 m soit beaucoup moins que la base prise en compte par les scientifiques (1,5 m à 2 m).

Ces propos ne correspondant pas à la plateforme commune, une discussion s'engage. L'inondation sans pluie de 1982 à Palavas contredit les affirmations du représentant de l'Association. D'où venait l'inondation sinon de l'élévation du niveau de la mer supérieur à 60 centimètres ? Une porte élargie qui

resterait ouverte lorsque cela se justifierait serait une bien meilleure solution car elle jouerait dans les deux sens. Le dragage du chenal, lui, fait l'unanimité. La discussion continuera pour clarifier les positions.

Joie et Santé (140 bungalows, 3 ha) subit les remontées d'eau par le bas et le ruissellement par le haut, faute d'évacuation adaptée. Et la rue des Ganivelles rejoignant la déchetterie aggrave la situation.

Les Cabanes de Carnon constatent une étroite corrélation entre les travaux du canal du Rhône à Sète qui renforcent les berges et la meilleure protection des habitations. C'est la vérification que quand on fait des travaux et qu'ils sont bien réalisés le résultat est positif.

Madame Combarnoux, observatrice, insiste sur la préservation des espaces littoraux et des espaces agricoles du bassin versant compte tenu de la faible profondeur des nappes phréatiques. Il faut absolument contrôler l'urbanisation.

Eau Secours 34 est surtout concerné par le problème des eaux usées montpelliéraines, dont le traitement n'est pas pour le moment en Régie municipale.

Port Ariane Actions concerne 6500 habitants. Deux immeubles ont été construits en zone inondable.

Garo-sud association évoque les nuisances d'Amethyst et considère que toutes les associations mènent un même combat même si les objectifs différent.

Raymond Gibiot, Président de l'**OIDEAM**, précise qu'il est écologue scientifique, qu'il a travaillé pendant 17 ans à la mission des études et recherches au ministère de l'environnement puis au CNRS. Il a pu constater à titre personnel la difficulté à se faire entendre lorsqu'on heurte les puissances économiques et est un fervent partisan d'un collectif d'Associations déclaré en Préfecture.

Les Quatre Vents : le Président se contente de se présenter.

Les Premières Cabanes développent la même argumentation que la fois précédente. La priorité c'est Palavas car aucune autre collectivité ne suivra si la ville ne le demande pas. Il se prononce pour une plateforme commune avant tout collectif.

Le Président de l'ASPRI rappelle tous les courriers pas toujours efficaces au Maire de Palavas et surtout son imperméabilité suicidaire au schéma général. Il faudra bien sûr continuer à le saisir mais également toutes les autres collectivités. L'essentiel des travaux n'est d'ailleurs pas sur Palavas il convient de le rappeler. Les portes de Carnon sont à Mauguio ainsi que le futur grau demandé sur l'Or. Le ponceau du pilou et le cordon littoral à renforcer sont à Villeneuve. Les champs d'expansion contrôlés demandés seraient en amont. Il se prononce pour une plateforme commune en priorité.

Il est convenu en conclusion de travailler à une nouvelle rédaction de la plateforme prenant en compte les propositions qui font l'unanimité et de se revoir lorsque l'échange aura été fructueux et que la plateforme sera opérationnelle.

Le secrétaire de séance